



République française

AUDE

Commune de ANTUGNAC

Séance du 17 janvier 2025

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 07/01/2025

dix-sept janvier deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE

Présents : 8

Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Carole VERGÉ

Votants: 9

Pour: 9

Représentés: Aurore HUGEL représentée par Ferdinand HUGEL

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Patrice BOUSQUET

Objet: Tarif de location du logement communal - DE_006_2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé au 1 Côte du Treil sera disponible à la location depuis le 1er février 2025.

Il propose de déterminer les conditions de location :

- Dépôt de garantie de 450.00 € (correspondant à 1 mois de loyer)
- Loyer mensuel de 450.00 €
- Charges mensuelles (correspondant à la consommation d'eau) : 30.00 €
- Durée de location de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour une durée équivalente

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

ÉMET un avis favorable à la location de ce logement à compter du 1er février 2025

DÉTERMINE le montant du loyer mensuel à 450.00 € et des charges mensuelles à 30.00 € soit un total

mensuel de 480.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette location

Date de transmission de l'acte: 21/01/2025
Date de réception de l'AR: 21/01/2025
011-211100102-DE_006_2025-DE
A G E D I

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 21/01/2025
Date de reception de l'AR: 21/01/2025
011-211100102-DE_006_2025-DE
A G E D I